



RENSEIGNEMENTS DONATION APPARTEMENT

Par **ciara25**, le **20/07/2016** à **16:25**

Bonjour

Ma mère voudrait me faire don de son appartement (62000 euros). Nous sommes deux enfants : dois-je donner une part en argent à ma soeur)

-Quelles sont les différents dons (de son vivant, à son décès, don manuel etc), merci de me donner les avantages et inconvénients de chacun.

Bien cordialement

Par **youris**, le **20/07/2016** à **18:37**

bonjour,

cela dépend s'il s'agit d'une donation hors part ou avancement de part.

si c'est une donation en avancement de part, la donation sera rapportable à la succession de votre mère et sera valorisée en fonction de la valeur du bien au jour du décès dans son état au jour de la donation.

il est donc possible que vous deviez verser une soulte à votre soeur.

comme vous avez une soeur, il vaut mieux que votre mère fasse une donation partage.

je vous conseille de consulter un notaire avec votre mère et votre soeur pour connaître les meilleures solutions qui varient selon le patrimoine et la situation de chacun.

salutations